

Airhelp, la principale organisation internationale de défense des droits des passagers aériens, rappelle :

La grève de Vueling perturbe le pont de l'Ascension

- Un appel à la grève a été lancé pour le personnel de cabine de Vueling en France du 8 au 12 mai 2024, coïncidant avec le pont de l'Ascension.
- Airhelp a élaboré un guide des droits des passagers contenant tout ce qu'il faut savoir en cas de grève d'une compagnie aérienne

Paris, 07 mai 2024.- Une grève du personnel de cabine a été convoquée par le personnel de **Vueling** en France du 8 au 12 mai 2024 pour protester contre le nouvel accord d'entreprise qui sera suivi par près de 90 % du PNC (personnels navigants commerciaux). Il s'agit d'une participation "massive et historique", selon le syndicat SNPNC-FO, qui prévient que la participation pourrait même atteindre 95% pour les chefs de cabine. Le conflit n'affecte pas le personnel des aéronefs qui ne sont pas basés en France, même s'ils volent vers la France durant cette période.

Cette situation pourrait sérieusement affecter les vols des passagers qui avaient l'intention de profiter du long week-end de l'Ascension. C'est pourquoi [Airhelp](#), N°1 des experts en droits des passagers aériens, rappelle qu'il existe un [guide](#) décrivant les droits des passagers concernés et les situations dans lesquelles ils peuvent se plaindre auprès de la compagnie aérienne.

Droits des passagers

Lorsqu'une personne se voit refuser l'embarquement à bord d'un avion en raison d'une surréservation, d'un retard ou d'une annulation de vol, ce passager peut faire valoir différents droits auprès de la compagnie aérienne :

- **Vol de remplacement** : en cas d'annulation d'un vol ou de correspondance manquée en raison d'un retard, la compagnie aérienne doit fournir un vol de remplacement avec la même destination, au cas où le passager souhaiterait poursuivre son voyage.
- **Nourriture, boissons et internet** : la compagnie aérienne doit fournir ce service ou couvrir ces frais après des heures d'attente à l'aéroport.
- **Hébergement** : si une nuitée est nécessaire en raison d'un retard de vol, vous pouvez demander à bénéficier d'un hôtel et du transport depuis l'aéroport.

À cette fin, il est important que le passager conserve tous les documents relatifs au voyage et ceux fournis par la compagnie aérienne. Ces documents seront nécessaires pour demander des remboursements ou des indemnisations.

- Conservez la carte d'embarquement et tous les documents de voyage.
- Connaître la raison du retard ou de l'annulation et conserver toutes les communications fournies par la compagnie aérienne.
- Enregistrer l'heure d'arrivée à destination.

Quand demander un remboursement ou une compensation financière ?

Lorsque le vol est annulé ou que le passager se voit refuser l'embarquement, les compagnies aériennes doivent proposer un autre vol que le passager peut refuser s'il ne souhaite pas poursuivre son voyage. Dans ce cas, le remboursement du montant total du billet peut être demandé.

De plus, si vous avez encouru des frais supplémentaires pendant l'attente en raison de l'interruption du vol (nourriture, hébergement ou perte de bagages), vous pouvez demander à la compagnie aérienne de les prendre en charge.

Selon le règlement EC261, qui régit les vols à destination et en provenance de l'UE, les passagers ont droit à une indemnisation supplémentaire pouvant atteindre 600 euros dans les cas suivants : retard de plus de 3 heures à l'arrivée à destination, annulation sans préavis dans les 14 jours précédant le départ, et refus d'embarquement en raison d'une surréservation causée par la compagnie aérienne. La demande de compensation financière peut être faite rétroactivement jusqu'à trois ans après la date du vol.

Cette demande dépend de la raison de l'interruption du vol et peut varier en fonction de celle-ci. Par exemple, des conditions météorologiques défavorables ou des urgences médicales peuvent exempter la compagnie aérienne de l'obligation d'indemnisation.

En cas de grève, même si elle est annoncée, les passagers ont le droit de se plaindre.

AirHelp a récemment publié un guide qui couvre tous ces points. [Vous pouvez le télécharger ici.](#)

À propos de AirHelp

[AirHelp](#) est une entreprise technologique qui se consacre à améliorer l'expérience des passagers aériens en cas de perturbation de vol. Fondée en 2013, la société aide les voyageurs à obtenir une indemnisation pour les vols retardés, annulés ou pour les refus d'embarquement, avec plus de 15 millions de vols enregistrés jusqu'à présent. AirHelp dispose également d'une équipe de plus de 400 assistants qui prennent des mesures juridiques et politiques pour renforcer les droits des passagers aériens à travers le monde.

A ce jour, AirHelp a aidé plus de 2,2 millions de personnes à obtenir une indemnisation et opère à l'échelle mondiale. La société jouit de la confiance de ses clients, avec déjà 5,6 millions d'utilisateurs du plan AirHelp Plus et une note de 4,6/5 sur Trustpilot, un site d'avis en ligne.

Pour plus d'informations sur AirHelp, vous pouvez visiter leur site web : <https://www.airhelp.com/fr/>

Pour plus d'information :

María Díaz

france.airhelp@actitud.agency

T. 07 82 50 84 14